



# Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale  
2 décembre 2009  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 5<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 13 octobre 2009, à 10 heures

*Président* : M. Maurer . . . . . (Suisse)  
*Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires* :  
M<sup>me</sup> McLurg

## Sommaire

Point 133 de l'ordre du jour : Planification des programmes

Point 131 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Bureau des Nations Unies pour les partenariats

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

09-55579 (F)



Merci de recycler

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Point 133 de l'ordre du jour : Planification des programmes (A/64/16)**

1. **M. van der Westhuizen** (Président du Comité du programme et de la coordination), présentant par visioconférence le rapport du Comité du programme et de la coordination (CPC) sur les travaux de sa quarante-neuvième session (A/64/16), indique que ce document contient des conclusions et recommandations importantes relatives notamment aux modifications apportées aux programmes comme suite à des décisions des conférences et organes intergouvernementaux ou à des suggestions du Secrétaire général. Le CPC a examiné les modifications du plan-programme proposées dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 et fait des recommandations concernant les modifications qu'il est proposé d'apporter au programme 24 (Services de gestion et d'appui), notamment en ce qui concerne le Bureau de la gestion des ressources humaines et le Bureau des technologies de l'information et des communications.

2. Dans le cadre de l'appui qu'il est chargé d'apporter au Conseil économique et social sur le plan de la coordination, le Comité a examiné le rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2008/09 (E/2009/67) et le rapport du Secrétaire général sur l'engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (E/AC.51/2009/7). Il a recommandé à l'Assemblée générale d'appeler l'attention du Secrétaire général, qui est le Président du Conseil des chefs de secrétariat, sur la nécessité de continuer à veiller à ce que le Conseil renforce son action de coordination à l'échelle du système, et a rappelé que les critères et méthodes d'évaluation de l'impact des huit projets pilotes menés dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » devaient être examinés et approuvés par l'Assemblée générale, et que l'appui à ces projets ne doit pas influencer sur les conclusions des délibérations intergouvernementales sur la cohérence du système. En outre, il a souligné qu'il est urgent de pourvoir le poste de conseiller spécial sur l'Afrique.

3. Le chapitre II.B du rapport relatif à l'évaluation porte sur l'examen par le Comité de quatre rapports et

de deux examens triennaux du Bureau des services de contrôle interne.

4. Le Comité a décidé qu'il n'y aurait plus à l'ordre du jour de ses futures sessions de point relatif à l'amélioration de ses méthodes et procédures de travail et qu'il examinerait les questions qui pourraient surgir à ce sujet au titre du point relatif à l'adoption de l'ordre du jour et à l'organisation des travaux. Il a convenu que la question du calendrier de ses sessions pour les années budgétaires et les années non budgétaires méritait d'être examinée davantage : le total de huit semaines prévu pour chaque exercice biennal pourrait par exemple être réparti différemment entre l'année budgétaire et l'année non budgétaire, à raison de trois semaines pour la première et de cinq pour la seconde.

5. **M. Elhag** (Soudan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souligne l'importance du Comité du programme et de la coordination, principal organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en matière de planification, de programmation et de coordination. La planification des programmes consiste notamment à traduire les décisions des organes délibérants en programmes applicables et, dans ce domaine essentiel, le Comité est le principal instrument de contrôle dont dispose l'Assemblée générale puisqu'il interprète les intentions des organes délibérants et prévient les doubles emplois et les chevauchements d'activités. Comme les années précédentes, le rapport du Comité est un excellent point de départ pour l'examen des questions dont la Cinquième Commission est saisie; le Groupe approuve pleinement les recommandations qu'il contient.

6. Le Groupe accueille avec satisfaction les avis du Comité sur les aspects programmatiques des modifications des plans-programmes pour la période biennale en cours et pour la suivante, mais insiste à nouveau sur le fait que les fascicules budgétaires doivent correspondre exactement au cadre stratégique approuvé par l'Assemblée générale, et qu'il appartient aux seuls États Membres de définir les priorités. Il note avec satisfaction que le Comité a bien accueilli le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le renforcement du rôle de l'évaluation et sur une meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale, mais rappelle que seuls les États Membres sont habilités à

définir les rôles et les responsabilités des organes intergouvernementaux et des organes de contrôle, et que ce sont principalement les décisions résultant des délibérations intergouvernementales qui doivent guider l'action du Secrétariat et des organes de contrôle.

7. Le Groupe est tout à fait d'accord avec les recommandations du Comité relatives à la proposition du Secrétaire général d'aligner les fonctions du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique sur celles du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et regrette que le Bureau des services de contrôle interne ait appuyé une proposition allant à l'encontre de la résolution 63/260 de l'Assemblée générale. L'alignement en question réduirait l'importance accordée par l'Organisation des Nations Unies aux besoins particuliers des pays concernés. Le Bureau des services de contrôle interne doit s'en tenir aux prescriptions qui émanent des délibérations intergouvernementales. Par ailleurs, le Groupe demande à nouveau que le poste de conseiller spécial pour l'Afrique soit pourvu.

8. La gestion des connaissances étant une pièce essentielle de la réforme de la gestion à l'ONU, il convient d'encourager le Groupe de travail sur la gestion des connaissances à évaluer les synergies et les gains d'efficacité opérationnelle qui pourraient résulter du renforcement du Service de la gestion des connaissances.

9. Le Conseil des chefs de secrétariat doit jouer un rôle clef dans l'amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies. Il déploie des efforts louables pour renforcer l'action de sensibilisation en faveur de l'éradication de la pauvreté, de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de l'appui à l'Afrique et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. De même, c'est à bon droit qu'il accorde la priorité au rôle de l'ONU dans le règlement des crises économiques et financières. Toutefois, le Secrétaire général doit créer les conditions d'un dialogue plus axé sur les questions de fond entre le Conseil des chefs de secrétariat et les États Membres, afin que le Conseil gagne en transparence et soit réellement soumis au principe de responsabilité.

10. Le Groupe se réjouit que le Comité du programme et de la coordination ait décidé de ne plus

inscrire à son ordre du jour le point relatif à l'amélioration de ses méthodes de travail : des progrès ont été faits, et il appartient au Comité et à lui seul de décider s'il souhaite encore examiner la question.

11. **M. Råsbrandt** (Suède), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Croatie et Turquie), des pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie) et de l'Arménie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, accueille le rapport avec satisfaction : le Comité du programme et de la coordination a tenu des débats ouverts et pragmatiques sur ses activités et son rôle dans le système des Nations Unies, et a appliqué les mesures approuvées à sa quarante-septième session en vue d'améliorer son efficacité. Ces efforts doivent se poursuivre, car ils permettront au Comité de remplir son mandat et d'assurer la coordination requise afin d'éviter les doubles emplois et les chevauchements et de renforcer l'efficacité et l'efficacités du système. L'appui du Secrétariat est essentiel aux travaux du Comité, tout comme l'est un dialogue plus étroit entre le Comité et les autres organes et services concernés.

12. **M. Cumberbatch** (Cuba) dit que la planification des programmes est essentielle au fonctionnement de l'ONU et qu'il est légitime qu'elle fasse l'objet d'une attention spéciale à tous les stades. Dans ce domaine, le Comité du programme et de la coordination est le principal organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Les rapports soumis au Comité par le Bureau des services de contrôle interne sont utiles, mais les prescriptions résultant des négociations intergouvernementales doivent être respectées à la lettre. Le Comité reconnaît à juste titre qu'il importe qu'il améliore ses méthodes de travail, et les progrès accomplis en la matière sont les bienvenus. Le bilan des travaux de la quarante-neuvième session du Comité confirme la pertinence de ses recommandations et conclusions, avec lesquelles la délégation cubaine est en plein accord. Cuba veillera à ce que les modifications recommandées par le Comité soient apportées.

13. **M. Rana** (Inde) réaffirme à son tour l'importance du Comité du programme et de la coordination, principal organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en matière de planification, de programmation et de coordination – importance que montre bien tout ce qu'il fait pour que les entités chargées d'exécuter les programmes

adhèrent à l'esprit et à la lettre des décisions prises par les organes délibérants. Il convient donc de doter le Comité des moyens dont il a besoin pour s'acquitter de sa mission. Les efforts qu'il a déployés pour améliorer ses méthodes de travail sont louables.

14. La délégation indienne approuve les conclusions et recommandations figurant dans le rapport et prie le Secrétariat d'en prendre note. Elle soutient particulièrement la recommandation tendant à ce que les modifications qu'il est proposé d'apporter au plan-programme de l'exercice biennal en cours et au budget-programme de l'exercice 2010-2011 soient approuvées.

15. L'importance des évaluations ne saurait être surestimée. Le Secrétaire général doit s'assurer qu'elles servent à améliorer les grandes orientations définies par les directeurs de programme. La délégation indienne attend l'évaluation des programmes du Département des affaires économiques et sociales avec un vif intérêt, de même que l'évaluation thématique de la coopération du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions avec les organisations régionales, et soutient la recommandation visant à ce que le poste de conseiller spécial pour l'Afrique soit pourvu d'urgence. Quant à la proposition d'alignement du Bureau du Conseiller spécial et du Bureau du Haut-Représentant, elle doit être examinée soigneusement.

16. En ce qui concerne l'évaluation du Département des affaires politiques, le Bureau des services de contrôle interne doit se garder de formuler des jugements de valeur sur des questions dont l'Assemblée générale n'a pas achevé l'examen, et devra tenir compte de la décision de l'Assemblée de renforcer le Département lorsqu'il évaluera l'application des recommandations qu'il a faites et que le Comité a approuvées à sa quarante-sixième session.

17. Il est à espérer que l'évaluation des leçons tirées de l'expérience à laquelle a procédé le Bureau des services de contrôle interne favorisera une amélioration du cadre de travail. Les organes de coordination tels que le Conseil des chefs de secrétariat jouent un rôle important. La délégation indienne prend note de l'évaluation thématique des organes de coordination des Nations Unies à laquelle a procédé le BSCI et se joint à ceux qui réclament un renforcement de leurs travaux – renforcement qui doit passer par des réunions régulières, un meilleur suivi des décisions et la création

d'un mécanisme permettant à ces organes d'évaluer systématiquement leur propre performance.

18. **M. Spirin** (Fédération de Russie) dit que sa délégation attache une grande importance aux travaux du Comité du programme et de la coordination, principal organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en matière de planification, de programmation et de coordination. Le système de planification des programmes doit permettre aux États Membres de définir les priorités et les activités menées dans le cadre des programmes, et d'évaluer réellement dans quelle mesure les objectifs fixés sont atteints.

19. Compte tenu des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et des préparatifs du sommet de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, les recommandations que le Comité du programme et de la coordination a faites au sujet du rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat en vue d'améliorer la réaction du système des Nations Unies aux crises revêtent un caractère essentiel. En ce qui concerne le Conseil lui-même, la recommandation figurant au paragraphe 123 du rapport du Comité tombe à point nommé.

20. La délégation russe se réjouit de l'amélioration des méthodes de travail du Comité et de la décision de ne pas inscrire le point à l'ordre du jour des sessions futures, décision qui permettra au Comité d'accorder toute son attention à des questions de fond.

21. **M. Nguyen Dinh Hai** (Viet Nam) dit que le rôle du Comité du programme et de la coordination, principal organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en matière de planification, de programmation et de coordination, est essentiel au bon fonctionnement de l'Organisation. Les évaluations des programmes auxquelles procède le Comité contribuent à l'application effective des décisions prises par les organes délibérants et les directives qu'il donne aux différentes entités du système des Nations Unies aident à améliorer la cohérence et la coordination. La délégation vietnamienne approuve les recommandations qui figurent dans le rapport du Comité et compte que le Secrétariat y donnera suite. En ce qui concerne l'évaluation thématique des organes de coordination faite par le Bureau des services de contrôle interne, il est à noter que ces organes ont encore beaucoup à faire

pour améliorer la coordination de l'exécution des programmes. Tous les organes de coordination, en particulier le Conseil des chefs de secrétariat, doivent prendre dûment en considération les recommandations formulées par le Comité en la matière.

22. **M. Hameed** (Pakistan) dit que sa délégation attache la plus grande importance au Comité du programme et de la coordination, principal organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en matière de planification, de programmation et de coordination, car il permet à l'Assemblée générale de mieux contrôler l'activité de l'Organisation. Le point 133 de l'ordre du jour est très important car il a trait au passage de l'intention à l'action et des mandats à leur exécution.

23. L'évaluation de l'initiative « Unis dans l'action » dans les huit pays pilotes doit être conduite par les pays en question, de façon transparente et indépendante et sans exclusive. Il serait également utile de conduire une deuxième série d'évaluations propres à faciliter l'examen intergouvernemental des résultats. La délégation pakistanaise se félicite des recommandations du Comité et estime que le rapport offre une base solide pour l'examen des questions qu'il aborde à la Cinquième Commission.

24. La délégation pakistanaise approuve en particulier les recommandations tendant à ce que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à la diffusion et à la pleine application des conclusions des divers organes d'évaluation, ainsi que celles qui tendent à ce que le rôle de coordination du Conseil des chefs de secrétariat soit renforcé et à ce que ses membres rencontrent plus souvent les représentants des États Membres. Il prend note de la recommandation selon laquelle le Conseil économique et social devrait prier le Secrétaire général de faire faire une évaluation complète du système de développement et du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, du point de vue de la gestion et de l'application du principe de responsabilité. Enfin, il approuve les recommandations ayant trait à l'appui des Nations Unies au NEPAD et à la nécessité de pourvoir d'urgence le poste de conseiller spécial pour l'Afrique.

25. **M. Muhith** (Bangladesh) appelle l'attention sur le paragraphe 138 du rapport et dit que la proposition d'alignement des fonctions du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique sur celles du Bureau du Haut-

Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement constitue une violation patente des décisions et des résolutions de l'Assemblée générale et qu'un tel alignement réduirait l'importance que l'ONU accorde aux besoins particuliers des pays concernés. Le poste de Conseiller spécial doit être pourvu au plus tôt. La délégation bangladaise déplore la position adoptée par le Bureau des services de contrôle interne sur ce point, et demande une fois de plus au Secrétariat de faire à l'Assemblée générale un exposé fiable et clair de la situation actuelle.

26. **M. van der Westhuizen** (Président du Comité du programme et de la coordination), s'exprimant par visioconférence, se réjouit du soutien accordé au Comité et aux recommandations figurant dans son rapport.

#### **Point 131 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009**

##### *Bureau des Nations Unies pour les partenariats (A/64/91)*

27. **M. Dossal** (Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les partenariats) présente le rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats (A/64/91). L'année 2008 a marqué le dixième anniversaire de la coopération entre le système des Nations Unies et la Fondation des Nations Unies, qui gère la contribution financière apportée par Robert Edward Turner; cette coopération n'a cessé de se resserrer. Entre 1998 et 2008, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux a reçu plus d'un milliard de dollars pour financer quelque 455 projets conduits par 39 entités des Nations Unies dans 123 pays. Le Fonds n'exécute aucun projet lui-même, mais il est parvenu à obtenir de ses partenaires 622,1 millions de dollars pour l'exécution des projets. L'accord initial de 10 ans avec la Fondation des Nations Unies a été reconduit pour 10 années supplémentaires, et M. Turner est déterminé à réunir encore 1 milliard de dollars.

28. Le rapport décrit les stratégies adoptées et les projets financés. La priorité est donnée aux projets ayant trait à la santé des enfants, à la population, aux femmes et à l'environnement et, dans une moindre mesure, à la paix, à la sécurité et aux droits de l'homme. Le tableau figurant à l'annexe III indique le

budget des projets. En 2008, environ 28 millions de dollars ont été programmés pour 33 projets.

29. Le chapitre II du rapport concerne le Fonds des Nations Unies pour la démocratie, qui est un véritable succès. Le mandat du Fonds a été retouché en 2008 et correspond mieux aux besoins. En 2008, le Secrétaire général a approuvé une deuxième campagne de financement dans le cadre de laquelle un montant de 23 millions de dollars devait être réparti entre 82 projets. La décision a été prise de concentrer l'action du Fonds sur les organisations de la société civile, afin de favoriser la démocratisation à partir de la demande existante. Depuis sa création, le Fonds a recueilli plus de 91 millions de dollars de contributions. Pour la troisième campagne de financement, plus de 2 000 demandes de subventions, provenant de 138 pays, ont été introduites.

30. Le chapitre III a trait au Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, dont le succès a suscité une demande de services de conseil. Dès l'origine, de nombreuses entités du secteur privé et de la société civile se sont déclarées prêtes à appuyer le travail des Nations Unies, mais il a fallu clarifier que le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux existait pour appuyer les programmes et les projets des Nations Unies, et non ceux d'organismes extérieurs, et le Bureau des Nations Unies pour les partenariats avait pour mission de fournir des services de conseil. La demande connaît une croissance exponentielle. Il est clair que le secteur privé et la société civile ne se contentent pas de financer et d'exécuter des projets mais défendent également des causes chères à l'ONU. Toutes les demandes sont aiguillées vers des organismes des Nations Unies, des entités gouvernementales ou d'autres organismes, l'objectif étant de renforcer les capacités sur le terrain.

31. Le Fonds reçoit désormais plus de 1 000 demandes chaque année. En dépit du ralentissement de l'économie mondiale, le nombre de programmes sociaux exécutés par des acteurs non étatiques n'a cessé d'augmenter. Le secteur privé commence visiblement à s'intéresser au « triple bilan »

qui tient compte non seulement des profits mais aussi de la dimension sociale.

32. Une des priorités est de renforcer les partenariats en Afrique en travaillant avec l'Union africaine, le Groupe du NEPAD chargé du secteur des entreprises et d'autres organismes en vue d'attirer les investissements et de transformer le rôle du secteur privé sur le continent.

33. **M. Cumberbatch** (Cuba) demande quels sont les critères que le Bureau applique pour sélectionner les organisations partenaires.

34. **M. Dossal** (Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les partenariats) dit qu'une des grandes difficultés consiste à assurer le contrôle de la qualité du processus de sélection de telle sorte qu'aucune entreprise n'utilise sa collaboration avec les Nations Unies pour se draper du bleu onusien. Tous les partenariats envisagés sont attentivement examinés en collaboration avec les organisations faitières, les organismes des Nations Unies appliquant aussi leurs propres critères de sélection. Le Bureau lui-même approuve les sociétés conformément à ses directives en matière de collaboration avec le secteur privé. Il refuse de s'associer avec des entreprises qui enfreignent les lois sociales, la législation relative à l'environnement ou les droits de l'homme, ou qui pratiquent la corruption, ni avec des organisations dont les activités ont trait à l'alcool, au tabac ou aux armes à feu. Enfin, il utilise également des services externes de vérification.

35. **Le Président** invite la Commission à adopter le projet de décision ci-après, présenté oralement, sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats :

« *L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats (A/64/91),*

*Prend note du rapport du Bureau des Nations Unies pour les partenariats (A/64/91). »*

36. *Le projet de décision est adopté.*

*La séance est levée à 11 h 15.*